

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 14 Avril 2023

Membres présents : Mmes Maïté Bruel-Capelle, Chantal Condis, Mrs Philippe Blanchard, Jean-Raymond Bruel, Miguel Josse, Thierry Leininger, Charles Naylies, Franck Sépold,.

Absents excusés : Mmes Sabine Naylies, Florence Pons, M. Serge Zanette,

Secrétaire de séance : Chantal Condis

Compte-rendu de la séance du 10/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

1) Compte administratif 2022

Le compte administratif retrace la réalisation des dépenses et recettes de l'exercice 2022.

Présentation est faite et explications sont données par chapitre sur le résultat global de clôture à la somme de 59 690,45 €.

RESULTAT BUDGET GENERAL COMMUNE DE LA TRAPE					
ANNEE 2022					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	REALISATIONS		PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES De FONCTIONNEMENT	308 174,26	220 784,33	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	352 427,95	266 097,97
			Résultat antérieur	3 135,94	
TOTAL DEPENSES	308 174,26	220 784,33	TOTAL DEPENSES	355 563,89	266 097,97
RECETTES de FONCTIONNEMENT	246 169,70	263 442,03	RECETTES D'INVESTISSEMENT	355 563,89	224 262,10
Résultat antérieur	62 004,56		Résultat antérieur		
TOTAL RECETTES	308 174,26	263 442,03	TOTAL RECETTES	355 563,89	224 262,10
RESULTAT de FONCTIONNEMENT EXERCICE		42 657,70	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE		-41 835,87
RESULTAT ANTERIEUR		62 004,56	RESULTAT FINANCEMENT ANTERIEUR		-3 135,94
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		104 662,26	RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		-44 971,81
Le résultat global de clôture 2022 est de :			59 690,45		

Le compte administratif de l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Compte de gestion 2022

Le résultat du compte de gestion, dressé par la Trésorerie, doit être identique au compte administratif de la commune.

Le résultat du compte de gestion 2022 fait apparaître un résultat de clôture d'un montant de 59 690,45 €, identique au résultat cumulé du compte administratif 2022 de la commune.

Le compte de gestion de l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité

3) Affectation du résultat de l'exercice 2022

Les résultats de l'exercice 2022 sont affectés sur le budget 2023, de la manière suivante.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-44 971,81 €	104 662,26€
Affectation 2022		
En investissement		Report en fonctionnement
Report du déficit d'investissement 2022	- 44 971,81€	57 329,61 €
Autofinancement ⁽¹⁰⁶⁸⁾	47 332,65, €	

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2022 sur le budget 2023.

4) Fiscalité directe locale 2023

Les bases 2023 notifiées par les services fiscaux, intègrent une hausse de 7.1 % par rapport aux bases imposables de l'année 2022, pour une évolution du produit de 7 387 €.

Afin de mener à bien les projets de la commune déjà réalisés et futurs, il est proposé une augmentation des taux des taxes fiscales :

- de 2 %, pour un produit supplémentaire de 2 330 €. La combinaison de l'évolution des bases plus l'augmentation des taux, porteraient le produit fiscal global à 9 717 €.
- de 5 %, pour un produit supplémentaire de 5 825 €. La combinaison de l'évolution des bases plus l'augmentation des taux, porteraient le produit fiscal global à 13 212 €.

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation de 5 % des taux de la fiscalité 2023 :

Pour : 6 voix

Contre : 2 voix

Les taux de la fiscalité locale votés sont les suivants :

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	36.29 %	37.00 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	59.15 %	60.33 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	12.59 %	12.84 %

5) Budget primitif 2023

La présentation est faite et explications sont données pour le budget primitif 2023, équilibré en fonctionnement et investissement :

RESULTAT BUDGET GENERAL COMMUNE DE LATRAPE			
ANNEE 2023			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS		PREVISIONS
DEPENSES De FONCTIONNEMENT	320 524,31	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	251 825,02
		Résultat antérieur	44 971,81
TOTAL DEPENSES	320 524,31	TOTAL DEPENSES	296 796,83
RECETTES de FONCTIONNEMENT	263 194,70	RECETTES D'INVESTISSEMENT	296 796,83
Résultat antérieur	57 329,61		
TOTAL RECETTES	320 524,31	TOTAL RECETTES	296 796,83

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2023

6) Point sur le pool routier

Les travaux prévus ou réalisés par la communauté de commune sont les suivants :

- Revêtement du chemin de Ténaise.
- Le chemin de Piquegru sera réalisé ultérieurement.
- La reprise des chemins de Naouases et de Cap del Bosc a été réalisé.
- Afin de drainer les écoulements d'eau, il est prévu des travaux sur l'impasse de Bax, caniveaux, trottoir et revêtement.

La communauté de communes prévoit une enveloppe financière à venir pour 2024 et 2025 qui s'élèvera à 67 000.00 €.

7) Subventions aux associations

Les subventions versées aux associations du village sont présentées.

ASSOCIATIONS	BUDGET 2023
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150 €
ASSOCIATION RADIO GALAXI	100 €
COMITE DES FETES	1 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	800 €
LES VENDREDIS DE LATRAPE	500 €
TOTAUX	3 050 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les subventions versées sur le budget primitif 2023

8) Convention avec la SPA

De plus en plus de chats errants vagabondent dans le village, provoquant des désagréments en pénétrant dans les habitations, vivant de chapardages et déféquant sur l'espace public et privé.

Nous nous sommes rapprochés de la SPA afin de mettre en place une convention pour nous aider à réguler cette surpopulation. La SPA ne nous a pas amené suffisamment de réponses pour adhérer à leurs services, cette question est donc ajournée dans l'attente de plus de précisions.

9) Questions diverses

- Le montage du projet de reprise du « foyer » afin d'y organiser des réceptions, séminaires, et animations diverses, est en cours d'achèvement. Il sera présenté à la commission du SIVOM qui étudiera sa réalisation.
- Au vu des conditions de location des chapiteaux et de leur coût, le conseil municipal va réfléchir à la réalisation d'une couverture de la place Galeppe. Un type de « halle ouverte » permettant la réalisation des manifestations quotidiennes tel que le marché, les spectacles, ou annuelles durant la fête locale, le vide grenier, etc... Dans un premier temps, des contacts avec des professionnels seront pris pour juger de la faisabilité d'un tel projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.